

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Coopérative de Rogersville Ltee		Date d'inspection Le 25 mars 2026	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville		Numéro de permis 2011072	
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7		Numéro de téléphone (506) 625-0733	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 49	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Rachelle Roy Arseneau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(iii)	25 mars 2026	25 mars 2026
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(iv)	25 mars 2026	25 mars 2026
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires:	24(1)(c)(vii)	08 mai 2026	

### Commentaires généraux

- Visite en fin d'après-midi à l'établissement pour une inspection de surveillance inattendue
- Ratio est respecté durant la visite
- La description des tâches de l'employée ainsi que l'attestation que l'employée a lu les règlements des Services à la petite enfance ont été ajoutés au dossier d'une nouvelle employée durant la visite
- Une nouvelle employée n'a pas son certificat de premiers soins, l'inscription à la formation est déjà faite, le cours sera donné le 4-5 mai 2026, une fois le certificat obtenu un courriel sera envoyé à la mentore.
- Les dossiers des enfants contiennent les documents requis
- Les dossiers administratifs suivants sont tenus sur les lieux : Les registres des présences quotidiennes des enfants, les registres des présences des membres du personnel, la planification des menus et toute

## Commentaires généraux

substitution, les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie

-Les pratiques d'évacuation des incendies sont exécutées mensuellement

-Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets ou dans la gestion de leurs émotions.

-Les médicaments sont rangés sous clé dans chaque local des enfants de 3-4ans. S'il y a lieu, le médicament est administré et la documentation nécessaire est remplie avant que le groupe se déplace vers leur local respectif

-L'aire de jeu intérieur des enfants est sécuritaire et propre.

- La quantité du matériel proposé est tout juste suffisante et variée pour tous les enfants présents. Il est recommandé d'ajouter du matériel adapté aux intérêts et au niveau du développement des enfants. Un suivi sera fait à la prochaine inspection de surveillance.

Observations : À mon arrivée à la halte, les enfants viennent tout juste de terminer leur journée d'école. Ils ont tous rangé leurs vêtements dans leurs casiers pour ensuite se rendre à leur local respectif pour manger leurs collations et ensuite passer à une période de jeux libres. Un groupe d'enfant était investi dans du coloriage et deux autres groupes jouaient à UNO pendant que deux autres groupes construisaient des bâtiments et chemins avec des Legos et blocs magnétisés.

original signé par

**Rachelle Roy Arseneau**

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 25 mars 2026

Date

original signé par

**Paulette Caissie**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 mars 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*